

# Conseil municipal

## Fusion des deux écoles, l'opposition claque la porte

Lors du conseil municipal du vendredi 17 février, les élus ont validé pour la fusion des deux écoles de la commune. Avant cela, des débats très houleux ont éclaté.

Les deux écoles de Broglie, la maternelle et l'élémentaire, vont fusionner pour la rentrée de septembre 2023. Après de vifs débats, les élus ont fini par voter pour la fusion, à neuf voix pour, trois contre et trois abstentions, ce qui s'est soldé par le départ, avant la fin du conseil, de Jennifer Deroin, élue de l'opposition. « **Cela fera une unité scolaire de sept classes avec une direction unique**, a mis en avant Roger Bonneville, le maire de la commune. **Parmi les avantages, cela permet d'équilibrer les effectifs, de disposer d'une plus grande souplesse pour l'organisation des classes, de renforcer la cohérence administrative et pédagogique en dotant le nouveau groupe scolaire d'une direction unique et d'apporter une continuité pédagogique de la Petite section de maternelle jusqu'au CM 2.** »

**On va trancher entre l'accès PMR d'un côté et la qualité éducative de l'autre.**

**Jennifer Deroin,  
Élue de l'opposition**

Le projet de la rampe pour les personnes à mobilité réduite (PMR) n'est plus d'actualité avec cette fusion. « **Cette partie technique est un élément du dossier important, car l'administration scolaire le met dans la balance** », a souligné Philippe-Maurice de Broglie, élu de l'opposition. Cette rampe serait devenue indispensable sans la fusion, car les dérogations ne seront bientôt plus possibles, or l'école maternelle se situe à l'étage du bâtiment scolaire. Une décision votée à treize voix contre deux, celle de Jennifer Deroin et Philippe-Maurice de Broglie.

## Des débats houleux autour de l'accès PMR

Dès l'annonce de la délibération, le ton est monté, on se serait cru dans une cour de récréation. L'accès PMR a été au cœur des débats, comme élément primordial « **dans la balance** », ce qui a fortement fait réagir l'opposition et conduit la conseillère municipale à quitter la salle. « **À partir du moment où il y a une fusion et que l'accès PMR n'est pas fait, cela signifie qu'il est envisagé qu'un enfant avec une mobilité réduite ne puisse pas monter, donc il faudra descendre la classe et cela entrainera des coûts à long terme, comme l'adaptation des toilettes ou le réfectoire** », a mis en avant Jennifer Deroin. À ces arguments, l'édile a répliqué que pour le moment l'établissement n'avait jamais accueilli d'enfant handicapé. « **Il y aura un coût le jour où nous aurons un enfant handicapé** », a-t-il prôné.

La question de la fusion avait déjà été posée en 2019 et « **le maire s'était rallié aux parents d'élèves** », se souvient l'élue de l'opposition. La différence quatre ans après ? La rampe d'accès PMR maintenant indispensable. « **Le problème, c'est les 100 000 € de la rampe** », s'est-elle emportée.

**Ce que je vois, c'est l'avenir des enfants.**

**Roger Bonneville,  
Maire de Broglie**

### Une fusion pour éviter la suppression de classe ?

Depuis le vendredi 3 février, la carte scolaire a révélé le nom des communes dont une ou plusieurs classes étaient supprimées. Parmi elles, se trouve Broglie dont une classe devait fermer en maternelle, à la suite de la baisse des effectifs depuis plusieurs années. « **L'inspecteur d'académie a expliqué que si nous fusionnons les deux écoles, il n'y aura plus de fermeture de classe pendant les deux prochaines années** », a déclaré le maire. L'opposition a décrit cette mesure comme « **une vision à court-terme** », a dénoncé Jennifer Deroin.

« **Françoise Moncada, l'inspectrice, a certifié de vive voix conserver la classe de maternelle s'il y avait fusion, mais ses dires ne sont pas confirmés par un engagement écrit et nous semble à nous, parents, ni plus ni moins qu'un chantage pour faire fusionner les écoles et récupérer le budget des indemnités de direction**, a déclaré Lauriane Tanay, la représentante des parents d'élèves, autorisée à prendre la parole. **Partout où des fusions ont eu lieu ces dernières années, des classes, voire des écoles ont fermé, comme celle de Carsix ou Fontaine-la-Soret, donc qu'advient-il à long terme des écoles de Saint-Jean-du-Thenney, Saint-Aubin-du-Thenney ou encore La Chapelle-Gautier ?** », interroge-t-elle.

L'identité de la future directrice de l'école primaire n'a pas été évoquée durant le conseil, mais cela devrait être Élise Séron, l'actuelle directrice de l'école élémentaire, pour une question d'ancienneté.

Coralie Maux-Renard



Jennifer Deroin a écouté attentivement les arguments de la responsable des parents d'élèves.



Lauriane Tanay, responsable des parents d'élèves a pris la parole devant les élus avant le vote (tout à droite).



Les parents de l'école de Broglie s'étaient mobilisés contre la fermeture d'une classe en maternelle, le vendredi 3 février. Archives l'Eveil Normand